

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
ASSEMBLEE DES ENFANTS**

REUNION DU 9 JUIN 2016

N° 2016/O1/001

**QUESTION ORALE A L'ATTENTION DE M. LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE
DE CORSE, DEPOSEE PAR LES ELEVES DE LA CLASSE DE 5^{EME} DU
COLLEGE ARTHUR GIOVONNI**

OBJET : Divagation animale

Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse,

La tragique actualité du week-end de Pentecôte, nous rappelle qu'un véritable fléau, la divagation du bétail, met en danger la vie d'autrui, mais pas seulement.

Certaines « agriculteurs » nourrissent leurs vaches sur le bord des routes. Cela est intolérable, alors qu'une loi interdit la divagation du bétail.

Combien de morts faudra-t-il encore pour faire respecter la loi, et que les gendarmes aient le droit de verbaliser ?

Qui n'a pas fait un écart pour éviter une vache ? Combien d'accidents se sont produits à cause d'un bovin ? Combien ont frôlé la mort ?

Certaines sorties de routes demeurent inexplicables.

L'Etat, la Région, le Département font leur possible pour améliorer la sécurité sur les routes : glissières de sécurité, remblais de terre, signalisation, rebouchage de nids de poules... alors pourquoi laisser sur nos routes un danger potentiel énorme ?

Si rien n'est fait, d'autres mourront ou resteront infirmes.

Cela devient absolument intolérable : la divagation en balance avec la vie des automobilistes. Le choix doit être fait d'une manière claire.

L'Assemblée de Corse va-t-elle prendre des dispositions pour mettre fin à la divagation animale ?

Nous vous remercions.